

## 8.0 Recherche

On a créé le Sous-comité sur la recherche afin de soutenir les autres comités et de répondre à leurs demandes en matière de recherche. Le sous-comité a également élaboré ses propres objectifs : déterminer comment et par qui seraient recueillies les données permettant de mieux comprendre les PFGE et peindre un portrait plus détaillé de leur situation. Cependant, étant donné la rapidité avec laquelle les autres sous-comités ont travaillé au cours des huit mois où ils ont rédigé des recommandations finales, il a été décidé que le sous-comité se pencherait sur les questions soulevées dans le rapport de l'étape I qui n'ont pas été traitées par les autres sous-comités. Il en a découlé la liste suivante :

- Confirmer les sources d'information les plus utilisées par les immigrants afin de cerner davantage comment veiller à ce que les PFGE obtiennent l'information dont elles ont besoin avant de prendre la décision d'immigrer.
- Trouver comment recueillir de l'information sur les PFGE au sein de chacun des organismes de réglementation, afin d'évaluer leur progrès au cours du processus d'attribution de permis.
- Déterminer comment obtenir de l'information à jour sur le marché du travail par région.
- Mieux comprendre les composantes du succès des PFGE – par exemple, quelle est l'incidence des connaissances linguistiques? Quelles sont les répercussions de l'établissement au sein de sa propre communauté culturelle?

Le Sous-comité sur l'attribution de permis n'avait pas fait une demande d'aide en matière de recherche, mais avait souligné le fait qu'un petit nombre de PFGE présentant une demande de permis dans certaines régions du Canada était préoccupant.

Cependant, au sein du Comité des présidents, on n'a pas obtenu de consensus quant à savoir, parmi les quatre projets de recherche, quel serait celui qui devrait constituer le fondement des travaux du Sous-comité sur la recherche. Le sous-comité s'est plutôt penché sur chacun des domaines et a décidé

qu'il serait préférable de savoir comment suivre de près les PFGE dans le processus d'attribution de permis.

Le raisonnement allait de soi : comme les organismes de réglementation ne suivent pas de près les PFGE au cours du processus d'attribution de permis, on peut difficilement dire à quel moment précis ces dernières se retirent du processus et par conséquent, encore moins se prononcer quant à savoir si l'une des étapes du processus se révèle plus difficile que les autres. Ce projet particulier a donc été perçu comme prioritaire. Les autres domaines n'ont pas fait l'objet de recommandations :

### **Confirmer les sources d'information les plus utilisées par les PFGE.**

Ce projet important déborderait du cadre de l'étape II. Le rapport de l'étape I (et une étude récente de Statistique Canada) a souligné le fait que les PFGE demandent l'aide de leurs « amis et famille »; de plus, on sait maintenant que le gouvernement fédéral est en train de mettre en place l'information électronique dans ses consulats et ambassades et n'utilise plus de documents papier.

### **Comprendre les facteurs de réussite**

Les facteurs importants qui ont contribué à la réussite de l'intégration des PFGE sont soulignés dans le rapport de l'étape I : une maîtrise de l'anglais (ou du français au Québec) et une attitude positive. Pour en savoir plus sur la clé de la réussite, il faudrait élaborer un projet de recherche longitudinale étudiant l'ensemble des facteurs de réussite, ce qui dépasserait de loin la portée de l'étape II.

### **Obtenir de l'information précise sur le marché du travail par région.**

Le groupe a pensé au départ que cette question n'était pas du seul ressort de la profession, mais que d'autres pourraient prendre les devants. Les gouvernements, notamment, ont accès à cette information – et en font la cueillette. En fin de compte, comme cette question a été soulevée par

de nombreux autres comités, et si souvent, le Sous-comité sur la recherche a ajouté à ses autres recommandations finales, une recommandation à cet égard.

### 8.1 MARCHÉ DU TRAVAIL

Une des questions récurrentes qu'a tenté de résoudre le comité directeur a porté sur le manque d'information relative à l'offre et à la demande sur le marché du travail. Bien qu'elle ne soit pas exclusive aux préoccupations du Sous-comité sur la recherche, cette question axée sur la recherche est revenue souvent au cours des discussions.

À l'heure actuelle, beaucoup plus d'ingénieurs entrent chaque année sur le marché du travail qu'il y a dix ans. Cependant au cours de ces dix dernières années, la main-d'œuvre canadienne et la croissance économique n'ont pas évolué au même rythme que le nombre d'ingénieurs prêts à entrer sur le marché. Il en résulte ainsi un surcroît d'ingénieurs. Bien qu'il y ait une demande dans certaines régions, il existe aussi des endroits où le surplus d'ingénieurs pose problème. À la lumière de cette situation, il n'est pas étonnant que bon nombre de PFGE ont de la difficulté à trouver du travail comme ingénieur. Ceci ne veut pas dire que la profession d'ingénieur ne devrait pas entreprendre un projet comme *De la considération à l'intégration* – il est de la responsabilité de la profession de s'assurer que les PFGE s'intègrent à la profession et au marché du travail –, mais cela signifie que les recommandations doivent être examinées en fonction de la situation économique. Cependant, on n'a pas une vision claire de la réalité à cause du manque de travaux précis donnant des détails sur la situation du marché du travail des ingénieurs par région ou par spécialité. On ne fournit que de l'information anecdotique aux PFGE qui s'informent sur les régions où l'on demande des ingénieurs en mécanique ou sur l'endroit où il serait bon d'exercer le génie biologique.

### 8.2 CONCLUSIONS

En se fondant sur ces discussions, le Sous-comité sur la recherche a tiré les conclusions suivantes :

- Il est essentiel que la profession comprenne comment les PFGE cheminent dans le système d'attribution de permis et où résident les difficultés.
- Des milliers de PFGE arrivent au Canada, mais seulement un faible pourcentage fait une demande de permis. Il est essentiel, en tant qu'organismes de réglementation de permis, de comprendre la perception que l'on a du permis d'ingénieur et la valeur qu'on lui accorde, car il pourrait en découler des conséquences pour la profession tout entière.
- Les politiques gouvernementales en matière d'immigration se basent sur la prévision d'un manque de main-d'œuvre qualifiée. La profession d'ingénieur et les autres parties intéressées doivent avoir un portrait détaillé de la situation actuelle et future du marché de la main-d'œuvre en génie, ajuster en conséquence leurs programmes et fournir des conseils justes et exacts aux PFGE.

### 8.3 RECOMMANDATIONS

Le Sous-comité sur la recherche a fait les recommandations suivantes au conseil d'administration du CCI :

- Suivre de près tous les candidats – y compris les PFGE – dans le processus d'attribution de permis.
- Effectuer de la recherche afin de déterminer les facteurs qui participent à un faible taux d'obtention de permis.
- Entreprendre une étude du marché du travail en génie qui élabore aussi des modèles, afin de donner de l'information actuelle et continue sur le marché du travail, y compris le maintien de l'information et sa diffusion.